**COMPTE-RENDU DE LA REUNION EXTRAORDIANIARE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 JANVIER 2017**

L’an deux mil dix-sept, le mardi dix-sept janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de Courcy-Aux-Loges, s’est réuni, en séance extraordinaire, sous la présidence de Madame Stéphanie PALLU, Maire.

Convocations individuelles le 13 janvier 2017.

**PRÉSENTS** : Madame Stéphanie PALLU, Madame Sandrine FILS, Monsieur Thierry LUCHE, Monsieur Bernard BORÉ, Monsieur Pascal DAUDIER, Madame Nathalie BOISROUX, Madame Sandrine CHALINE, Monsieur Jean-Philippe HOUDAS, Monsieur Cyrille LEMAY.

**ABSENTE** : Madame Christelle ROCHER

Madame Sylvie MEMMOU a donné sa démission le 28 septembre 2015.

Madame Nathalie BOISROUX a été élue secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Ordre du jour** : Fusion du Syndicat Mixte de l’Oeuf de la Rimarde et de l’Essonne :

 Nomination de 2 membres titulaires

 Affaires diverses.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**I .Nomination des deux nominations des deux membres titulaires représentant la Commune de** **Courcy-Aux-Loges**

Vu les dispositions de l’article L.5212-27 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la fusion du Syndicat de l’Oeuf, de l’Essonne et de la Rimarde,

Considérant que cette fusion entraîne une nouvelle élection des deux délégués membres titulaires qui représenteront la Commune de Courcy-Aux-Loges au sein du Syndicat Mixte de l’Oeuf, de l’Essonne et de la Rimarde,

Vu la candidature de Monsieur DAUDIER Pascal et de Monsieur BORÉ Bernard,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal PREND ACTE et NOMME :

Monsieur DAUDIER Pascal et Monsieur BORÉ Bernard pour représenter la Commune de Courcy-Aux-Loges au sein du Syndicat Mixte de l’Oeuf, de la Rimarde et de l’Essonne.

**II. Affaires diverses** :

**Convention entre la M.S.A et la Mairie de Courcy-Aux-Loges pour la médecine du travail des agents communaux. Année 2017**

Madame Le Maire lit la convention émanant de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire représentée par Monsieur Christian PINSAC, Directeur Général 5 Rue Chanzy à Chartres et de la Mairie de Courcy-Aux-Loges pour la médecine du travail des Agents Communaux. Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal de Courcy-Aux-Loges AUTORISE Madame Le Maire à signer cette convention pour une durée de un an à compter du 1er janvier 2017.

**Vente de la coupe rase d’un peuplement de pins**

Madame Le Maire présente la proposition de l’entreprise BARILLET sise 12 Rue du Petit Hameau à Châteauneuf-Sur-Loire pour la coupe rase du peuplement de pins sis sur la parcelle cadastrée AD 116 au lieu-dit «La Guillotte » :

- petit billon droit de diamètre 15 cms : 8 €/le stère

- bois de trituration en 2,30 m : 4,50 €/le stère

- si le volume le permet : perches à fraiser droite diamètre : 10 €/le stère

Le Conseil Municipal AUTORISE Madame Le Maire à signer ce contrat. Le montant minimum de cette vente est estimé à 950 €.  La recette de fonctionnement de cette vente sera imputée au compte 7028.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Le MaireStéphanie Pallu | 1er AdjointSandrine Fils  | 2ème AdjointThierry Luche |
| 3ème Adjoint Bernard Boré | Pascal Daudier  | Nathalie Boisroux |
| Sandrine Chaline  | Christelle Rocher, absente non excusée | Jean-Philippe Houdas |
| Cyrille Lemay |  |  |